

Commission: PNUD; Programme des nations unies pour le développement.

Question: Qu'est une vie décente

Auteur: Kenya

Le Kenya, pays d'Afrique de l'Est réputé pour ses paysages pittoresques et ses vastes réserves de faune. Sa côte de l'océan Indien a fourni des ports historiquement importants par lesquels les marchandises des commerçants arabes et asiatiques sont entrées sur le continent pendant de nombreux siècles. Le long de cette côte, qui abrite certaines des plus belles plages d'Afrique, se trouvent des villes swahilies à prédominance musulmane, comme Mombasa, un centre historique qui a beaucoup contribué au patrimoine musical et culinaire du pays. L'intérieur des terres est constitué de hautes terres peuplées, réputées pour leurs plantations de thé, un produit de base économique pendant l'ère coloniale britannique, et pour leur variété d'espèces animales, notamment les lions, les éléphants, les guépards, les rhinocéros et les hippopotames. Les provinces occidentales du Kenya, marquées par des lacs et des rivières, sont boisées, tandis qu'une petite partie du nord est désertique et semi-désertique. La diversité de la faune et la géographie panoramique du pays attirent un grand nombre de visiteurs européens et nord-américains, et le tourisme est un important contributeur à l'économie kenyane.

La capitale du Kenya est Nairobi, une ville tentaculaire qui, comme beaucoup d'autres métropoles africaines, est une étude de contrastes, avec des gratte-ciel modernes qui donnent sur de vastes bidonvilles au loin, dont beaucoup abritent des réfugiés fuyant les guerres civiles dans les pays voisins. Les vieux quartiers, dont certains sont prospères, ont tendance à être ethniquement mixtes et bien desservis par les services publics et autres commodités, tandis que les tentes et les cabanes montées à la hâte qui entourent la ville ont tendance à être organisées de manière tribale et même locale, dans la mesure où, dans certains cas, des villages ruraux entiers se sont déplacés vers la ville la plus prometteuse.

Depuis l'indépendance en 1963, l'économie kenyane comprend des entreprises privées et publiques. La plupart des affaires du pays sont entre les mains du secteur privé (avec un grand nombre d'investissements étrangers), mais le gouvernement façonne également le développement économique du pays par le biais de divers pouvoirs réglementaires et "parastataux", c'est-à-dire des entreprises qu'il possède en partie ou en totalité. L'objectif de cette politique est de parvenir à la croissance et à la stabilité économiques, de créer des emplois et de maximiser les revenus étrangers en atteignant des niveaux élevés d'exportations agricoles tout en substituant des biens produits localement à ceux qui ont été importés. Pendant une décennie après l'indépendance, cette politique s'est révélée très prometteuse car l'augmentation des salaires, de l'emploi et des recettes publiques a permis de développer les services de santé, l'éducation, les transports et les communications. Mais les problèmes qui sont apparus avec la hausse des prix mondiaux du pétrole en 1973 ont été aggravés par des sécheresses périodiques et une accélération de la croissance démographique, et l'économie du Kenya n'a pas été en mesure de maintenir une balance commerciale favorable tout en s'attaquant aux problèmes de la pauvreté chronique et du chômage croissant. La capacité du pays à s'industrialiser a été entravée, entre autres, par un pouvoir d'achat intérieur limité, des budgets publics en baisse, une dette extérieure et intérieure accrue, des infrastructures médiocres et une corruption et une mauvaise gestion gouvernementales massives.

Les forces armées kenyanes sont composées de contingents de l'armée de l'air, de la marine et de l'armée de terre. Le service militaire est volontaire. Les troupes kenyanes ont participé à plusieurs missions de maintien de la paix parrainées par les Nations unies.

La constitution de 2010 prévoyait la création d'une Cour suprême, qui a été mise en place en 2011. Elle est compétente pour tous les litiges électoraux et les litiges relatifs à la présidence ; elle connaît également des recours des tribunaux inférieurs. Parmi les autres tribunaux, on peut citer la Haute Cour, qui a pleine juridiction civile et pénale et statue sur les questions constitutionnelles, la Cour d'appel du Kenya, qui connaît des appels des tribunaux inférieurs, et les tribunaux de première instance au niveau local. Le système judiciaire kenyan reconnaît la validité de la loi islamique et des coutumes africaines indigènes dans de nombreux domaines personnels tels que le mariage, le divorce et les questions touchant les personnes à charge. À cette fin, la communauté musulmane utilise des instances judiciaires connues sous le nom de tribunaux kadhis pour résoudre les questions relatives à la loi islamique.

L'Union nationale africaine du Kenya (KANU) a dominé la politique kenyane depuis sa fondation en 1960 jusqu'au début du 21<sup>e</sup> siècle. Sa première opposition principale, l'Union démocratique africaine du Kenya (KADU), a fusionné avec la KANU en 1964. Depuis que le Kenya est passé du régime à parti unique de la KANU à un État multipartite au début des années 1990, de nombreux partis politiques ont été créés et des alliances ont été conclues entre les partis, souvent avant les prochaines élections. Parmi les principaux partis, citons le Mouvement démocratique orange, l'Alliance nationale, le Parti républicain unifié, le Mouvement démocratique des essuie-glaces, le Forum pour la restauration de la démocratie-Kenya, le Parti du Forum démocratique unifié et le KANU.

En 1997, une femme, représentant le parti social-démocrate, s'est présentée à la présidence - une première au Kenya - et a obtenu près de 8 % des voix. Cependant, au niveau législatif, les femmes représentaient moins de 10 % de l'Assemblée nationale au début du 21<sup>e</sup> siècle. Cela a changé après l'entrée en vigueur de la constitution de 2010, qui a garanti aux femmes un certain nombre de sièges au Sénat et à l'Assemblée nationale. Après les élections législatives de 2013, les premières à être organisées selon les termes de la constitution de 2010, les femmes représentaient environ un quart du Sénat et près d'un cinquième de l'Assemblée nationale. La Constitution garantit également la représentation législative des jeunes, des personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés.

Le Kenya est un pays divers et inclusif !